

**PROGRAMME LOCAL DE
PREVENTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES
2017-2021**

Bilan année 5

Année 2021

Et

Bilan du PLDPMA 2017-2021



Table des matières

Introduction.....	3
1 Rappel des objectifs.....	3
2 Présentation des actions réalisées	3
3 Bilan des ratios	7
3.1 Bilan des ratios collectés en porte-à-porte et apport volontaire.....	7
3.2 Bilan des ratios des déchets déposés en déchetteries.....	8
3.3 Bilan des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).....	8
4 Bilan du programme par rapport aux objectifs	9
5 Annexes	11
5.1 Délibérations approuvant les bilans des années précédentes	11
5.2 Bilan des tonnages depuis 2015 et évolution entre 2020 et 2021	19
5.3 Bilan des ratios depuis 2015 et évolution entre 2020 et 2021	20
5.4 Evolution des ratios par rapport aux objectifs	21
5.5 Bilan des indicateurs des actions.....	22

Introduction

Le présent bilan de suivi de l'année 5 du PLPDMA porte sur la totalité du territoire de la Communauté de Communes Thelloise.

Les bilans des années 1, 2, 3 et 4 ont respectivement été approuvés par les délibérations (consultables en annexe 5.1) :

- 2018-DCC-089 du 25 mai 2018 ;
- 170519-DC-II.1.1 du 17 mai 2019 ;
- 151220-DC-III.1.1 du 15 décembre 2020 ;
- 220621-DC-II.2.2 du 22 juin 2021

1 Rappel des objectifs

Depuis le 1^{er} avril 2018, les données des déchetteries sont extraites pour la communauté de communes Thelloise (CCT) dans son intégralité. Les données présentées seront celles du territoire fusionné pour les trois flux suivants :

- Collectes en porte-à-porte et apport volontaire : objectif 2020, diminution des ratios de 10% depuis 2010.
- Apports en déchetteries : objectif 2020, diminution des ratios de 5% depuis 2015.
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : objectif 2020, diminution des ratios de 5% depuis 2015.

Les objectifs nationaux étant pour 2020 lors de l'élaboration du programme, il n'avait pas été fixé d'objectifs pour la dernière année. Les réductions étant de 1% par an, les objectifs 2021 sont donc de 1% supplémentaire par rapport à ceux nationaux de 2020.

2 Présentation des actions réalisées

Les actions sont présentées par thématiques du PLPDMA. Le bilan des indicateurs est en annexe 5.5.

En 2021, les actions ont été impactées par les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19 mais dans une moindre mesure à rapport à 2020.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les conditions sanitaires ont permis la reprise des pesées dans une partie des cantines prévues en 2020. Elles ont concerné 2 cantines pour 217 élèves et 1 animation hors scolaires.



Pour les deux cantines, la préconisation d'action (que le grammage moyen jeté soit inférieur ou supérieur à la moyenne nationale), était la commande de portions avec grammage adapté pour les maternels.

Dans cet exemple, les maternels représentent environ 1/3 du total des élèves mais la quantité qu'ils jettent est plus importante que les élémentaires.



Un concours de recettes de restes a été lancé en octobre. Il y a eu peu de participations.
Les 2 gagnants ont reçu chacun un lot d'objets pour la prévention des déchets à la cuisine.

Compostage

Total de **244 personnes sensibilisées lors de 16 animations** :

- 6 animations en présentiel ou en visioconférence avec un total de **50 participants**.
- 7 animations scolaires pour **175 élèves** de classe de CE2
- 3 formations pour l'installation de composteurs pédagogiques ou pour les cimetières soit **19 personnes**
- **183 composteurs vendus pas la CCT**. Augmentation de 41% par rapport à 2020

123 foyers équipés pour la première fois, le nombre de augmente tous les ans depuis 2018. Le taux d'équipement des foyers par les composteurs de la CCT est désormais de : 8,5 %.

Réemploi – don

- 3 nouvelles boites à livres installée ou dénombrée en 2021 soit **20 espaces de don au total sur le territoire**



Berthecourt



Ercuis

- une association de Chambly « La camblysiennne » propose le 3^{ème} samedi du mois un stand sur le marché pour échanger des livres.

Adhésif Stop pub



2 557 adhésifs stop-pub apposés sur les boîtes aux lettres soit une **augmentation de 1,35%** par rapport à 2017.

Le tonnage évité de papiers jetés est estimé à **33 241 kilos en 2021.**

Le SMDO, à la suite d'un appel à projet, a fait distribuer des adhésifs Stop-pub à l'ensemble des mairies en décembre.

Eco-achats

Les éco-achats sont abordés dans l'animation scolaire « Réduction des déchets » ainsi que lors de l'atelier Ma cuisine zéro déchet de la SERD soit un total de **22 animations pour 244 personnes sensibilisées.**

Réduction de la toxicité

14 animations, 124 participants



Cette année, les thèmes retenus pas les 3 communes pour le programme « La fabrication des alternatives » du CPIE 60 étaient la biodiversité par la création de gîtes à insectes et le ménage au naturel par la création de produits et de savons.

Lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) :

- 1 atelier en partenariat avec le pôle Petite enfance sur des activités créatives à partir de produits naturels. Il a réuni 4 personnes.
- 4 ateliers sur le ménage au naturel pour les agents de la CCT pour 40 agents cumulés
- 1 atelier grand public sur la fabrication de produits ménagers avec 5 participants

Et 5 ateliers sur le jardin zéro déchet avec 34 participants.

Réparation



Hors PLPDMA, car il n'y avait pas d'action pour la réparation hormis de la communication :

- une association Repair café a été créée à Précysur-Oise et organise un évènement mensuel. Lors du 1^{er} évènement le 16 octobre, 1 seul objet sur les 16 n'a pu être réparé ce qui a permis d'éviter **97 kg de déchets.**

Communication

La Communauté de communes Thelloise communique auprès de ses habitants par divers canaux : le magazine Thelloise, Facebook et le site internet. Tous les ans, des articles sur le tri et la réduction des déchets sont diffusés.



La page Facebook « Gestion des déchets » a été clôturée au 1^{er} mai. En effet, toutes les parutions étant ensuite relayées sur la page de la Thelloise, cela faisait doublon.

Il a été décidé de ne garder que la page Facebook Thelloise. Il est toujours publié :

- les évènements,
- les « gestes du mois »,
- les actualités collectes (intempéries et rattrapages)
- les informations du SMDO, partagé depuis leur page Facebook

Le « Geste du mois » sur la prévention à **1 192 vues en moyenne**, allant de 269 à 3 418 vues (pour le geste de juillet).

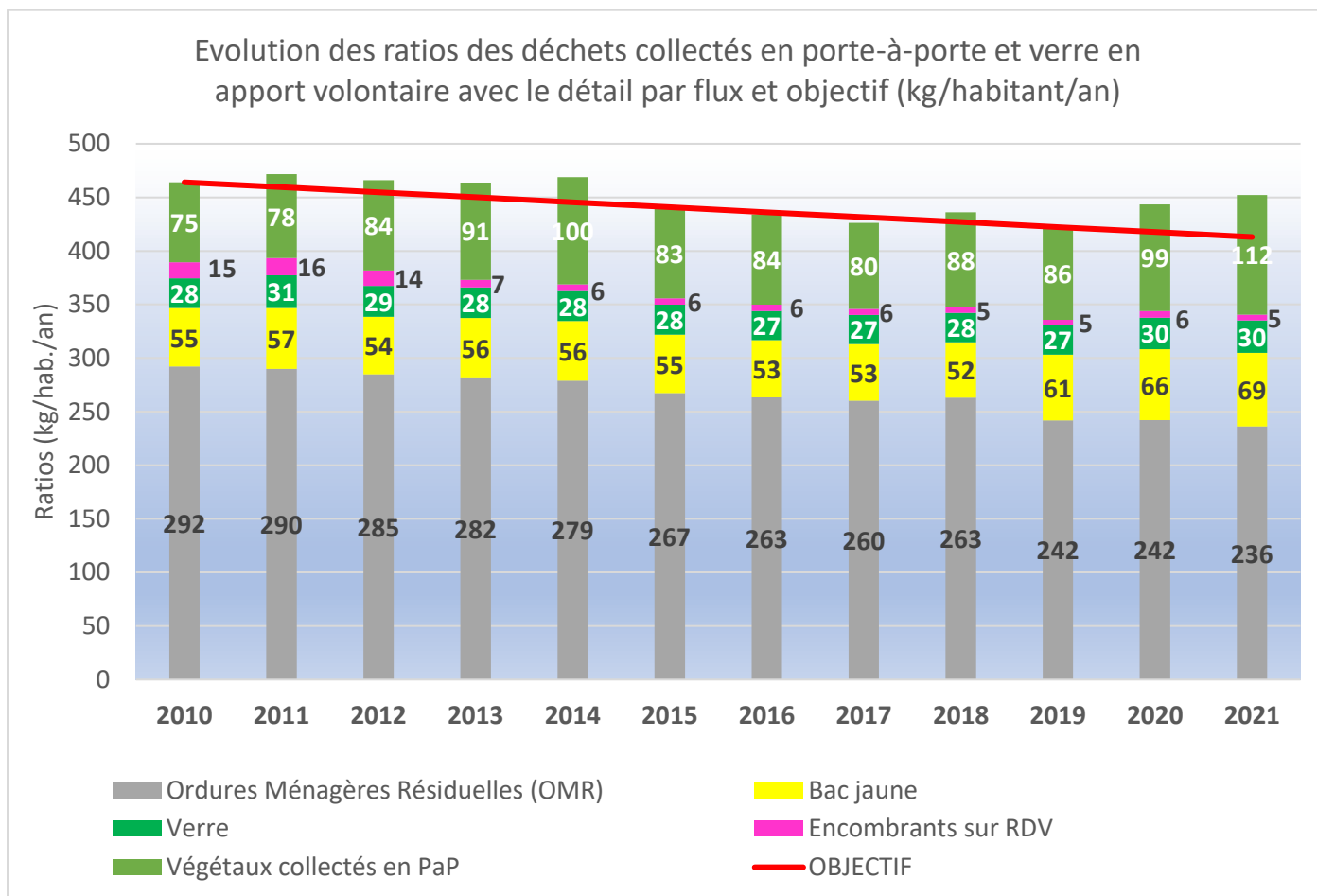


Les pages sur les déchets du site internet représentent 33 % des pages consultées du site. La page vers le zéro déchet a été 2 fois plus consultée en 2021 qu'en 2020.



3 Bilan des ratios

3.1 Bilan des ratios collectés en porte-à-porte et apport volontaire

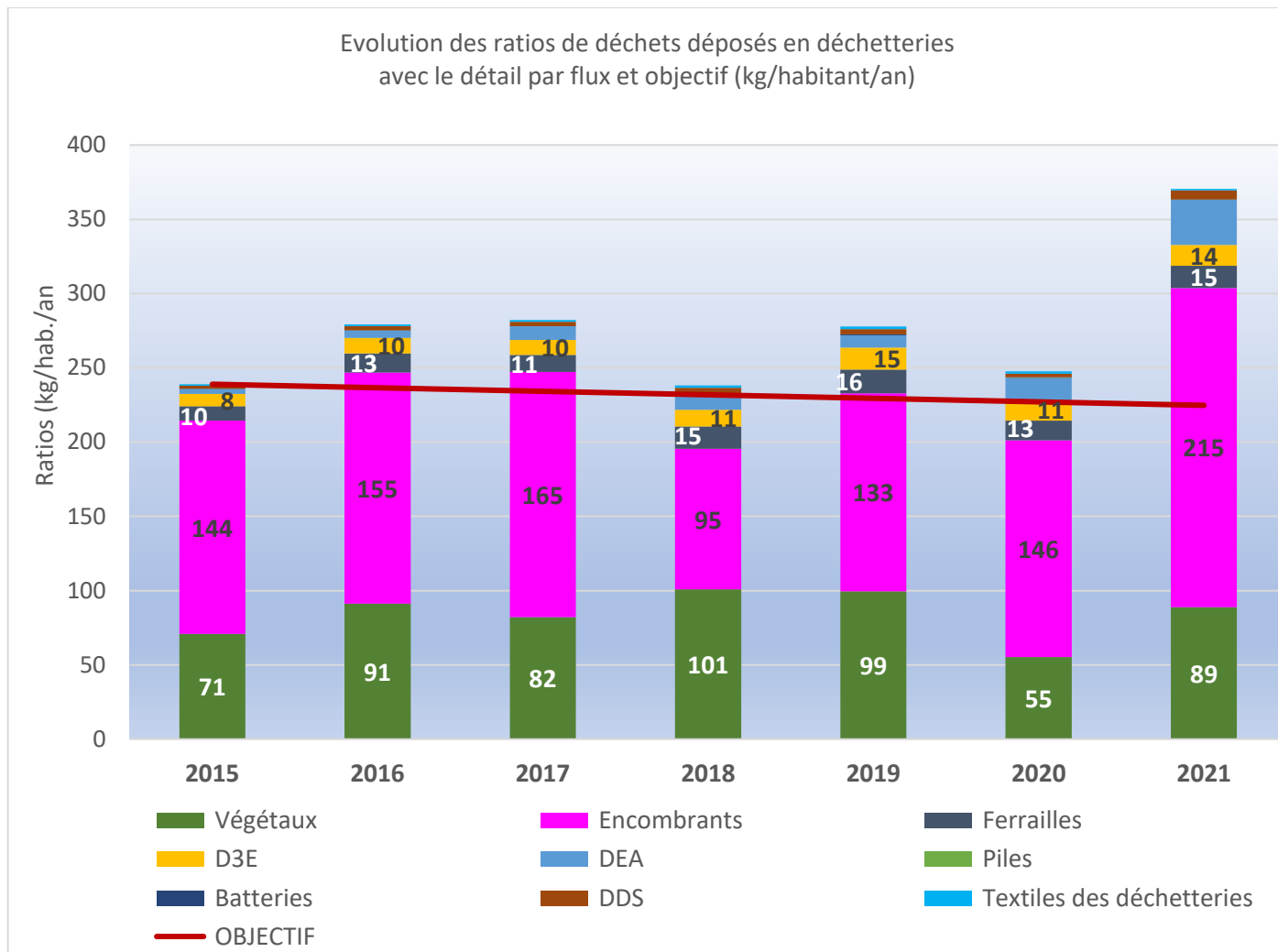


Malgré les prévisions 2019 qui annonçaient le respect de l'objectif de réduction en 2020, les ratios totaux ont été supérieurs en 2020. L'impact de la pandémie de Covid-19 a perturbé l'évolution des ratios. Les résultats de 2021 étaient attendus pour vois si l'impact continuait.

En 2021, on observe une augmentation du ratio total des collectes en porte-à-porte.

Plus en détail, après une stabilisation des OMR en 2020, une reprise de la diminution a lieu en 2021. Cependant, le tri du bac jaune augmente, c'était le résultat attendu dans les premières années après les simplifications des consignes de tri en 2019. De plus, les quantités de végétaux collectés ont encore augmentées. Bien que lié aux conditions météorologiques humides de l'été, l'accent doit encore être mis sur le compostage pour réduire ce flux.

3.2 Bilan des ratios des déchets déposés en déchetteries



Les ratios de déchets déposés en déchetteries semblaient amorcer une réduction après le maximum de 2017.

Pour l'année 2021, on constate une forte augmentation des tonnages déposés en déchetteries, notamment en ce qui concerne les encombrants, les déchets végétaux, les DEA, les DDS et les DEEE.

Cette augmentation peut être liée majoritairement à la poursuite du désencombrement amorcée par la pandémie et le confinement en 2020 mais également par une envie de changement des administrés de leur intérieur, augmentant possiblement les dépôts en déchetterie.

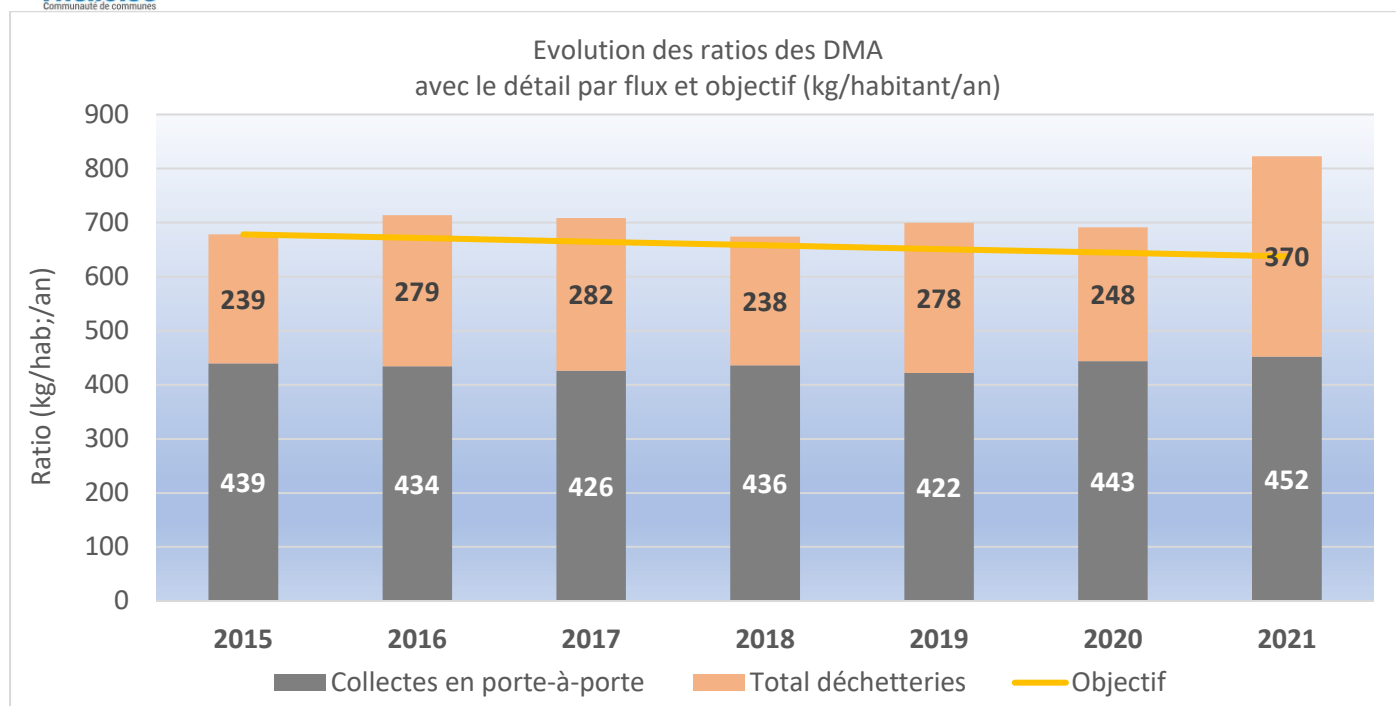
Cette supposition peut notamment être argumentée par l'évolution du nombre de passages en déchetteries par les administrés du territoire qui était de 114 118 en 2019, 87 446 en 2020 et 118 330 en 2021.

L'année 2020 est difficilement comparable au vu des fermetures des déchetteries suite au confinement.

Cependant, on constate bien une augmentation de la fréquentation de près de 4% entre 2019 et 2021.

Pour les déchets végétaux, on constate comme en porte à porte, une augmentation du ratio qui peuvent être liées aux conditions météorologiques humides de l'été.

3.3 Bilan des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)



En 2021 le ratio des DMA (822 kg/habitant/an) a fortement augmenté par rapport à l'année.

L'objectif national de réduction des DMA est de 10% entre 2010 et 2020. N'ayant les données des déchetteries que depuis 2015, l'objectif du PLDPMA a été fixé avec une réduction de 5% entre 2015 et 2020, date butoir de l'objectif national.

Pour 2021, l'objectif était de continuer à réduire de 1% supplémentaire par an depuis 2015 et d'atteindre 638 kg/habitant/an. Cependant, ce dernier n'a pas été atteint.

4 Bilan du programme par rapport aux objectifs

4.1 Bilan pour l'année 2021

Le programme avait fixé des objectifs à horizon 2020, comme ceux nationaux, alors qu'il continuait jusqu'en 2021. On peut donc définir les objectifs pour 2021 de la même façon soit une réduction annuelle de 1% supplémentaire :

Flux	Objectif 2020	Résultat 2020	Objectif 2021	Résultat 2021
Collectes en porte-à-porte et apport volontaire	diminution des ratios de 10% depuis 2010 soit 417,61 kg/hab./an	443,40 kg/hab./an	-1% supplémentaire/an soit 412,97 kg/hab./an	452,19 kg/hab./an
Apports en déchetteries	diminution des ratios de 5% depuis 2015 soit 227,01 kg/hab./an	247,57 kg/hab./an	-1% supplémentaire/an soit 224,62 kg/hab./an	370,48 kg/hab./an
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	diminution des ratios de 5% depuis 2015 soit 644,29 kg/hab./an	690,97 kg/hab./an	-1% supplémentaire/an soit 637,51 kg/hab./an	822,67 kg/hab./an

Les prévisions pour l'année 2021 ne pouvaient être établies au vu du maintien des conditions sanitaires au premier semestre 2021.

Les résultats montrent une augmentation entre 2020 et 2021 de :

- 1,98 % des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire
- 49,65% des déchets apportés en déchetterie

L'augmentation total des DMA entre 2020 et 2021 est donc de 19,06%. Les objectifs de 2021 n'ont donc pas été atteints.

4.2 Bilan du PLPDMA 2017 -2021

Les ratios réels de DMA et les objectifs pour notre territoire sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total DMA en kg/hab/an	678,20	713,51	708,20	674,01	699,71	690,97	822,67
Objectifs en kg/hab/an	678,20	671,42	664,64	657,86	651,08	644,29	637,51

Les objectifs fixés chaque année et celui de fin du PLPDMA 2017-2021 n'ont pas étaient atteints.

La variation entre notre année de référence 2015 et l'année 2021, fin du PLPDMA aurait du être de -6%, or nous constatons que cette dernière est finalement de +21,30%.

Cette forte augmentation est due à l'année 2021 qui fait suite à un contexte sanitaire inédit et des changements de comportement des administrés notamment sur les déchets apportés en déchetterie.

4.3 Actions pour le PLPDMA 2022-2027

Au vu de ces éléments, les actions proposées et regroupées sous 4 axes pour le PLPDMA 2022-2027 sont en corrélation avec ce qui est constaté dans le bilan du PLDPMA courant jusqu'à 2021.

Des actions seront donc majoritairement réalisées sur les thématiques suivantes :

- Réduction des végétaux et des biodéchets
- Promotion de l'éco-consommation
- Promotion du réemploi et de la réparation
- Actions transversales

5 Annexes

5.1 Délibérations approuvant les bilans des années précédentes

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 25 mai 2018
Date de l'affichage : 25 mai 2018
Nombre de délégués inscrits : 67
Nombre de délégués présents : 42 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 50

OBJET : BILAN ANNUEL 2017 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (1^{ère} année) (PLPDMA)

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-089

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Christian VAN PARYS, Jean-Jacques THOMAS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Isabelle VILAREM, Danièle BLAS, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Caroline BILL, Céline LECOCQ, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Patrick VONTHRON, Thierry REMOND, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marine BADIN, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Michel DRUEZ, Marc VIRION, Pascal BOIS, Joseph KARST, Pascal WAWRIN.

Mme Danielle DEBLIECK.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. Jean-Jacques DUMORTIER a donné pouvoir à Mme Isabelle VILAREM.
M. Rafaël DA SILVA a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Pierre ORVELLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Marianne LEMOINE a donné pouvoir à Mme Annie BLANQUET.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
M. Benoît BIBERON a donné pouvoir à Mme Céline LECOCQ.
M. Bertrand BAECKEROOT a donné pouvoir à M. Philippe ELOY.

Secrétaire de séance : M. Patrice GOUIN, délégué de la commune de CHAMBLY.

Numéro de la Délibération : 2018-DCC-089

OBJET : BILAN ANNUEL 2017 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (1^{ère} année) (PLPDMA)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'environnement et notamment ses articles L 541.15.1 et R 541.41.19 à R 541.41.28 ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- La délibération n° 2015-DCC-065 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire (ex – Pays de Thelle) ;
- La délibération n° 2016-DCC-094 du 30 novembre 2016 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2016-2021 sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Thelle ;
- La délibération n° 2017-DCC-067 du 7 avril 2017 relative à la création de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPD) étendue au territoire de l'ex-Ruraloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-019 du 22 janvier 2018 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2017-2021 étendu au territoire de l'ex-Ruraloise ;
- L'avis en date du 13 mars 2018 de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE** du bilan annuel 2017 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de communes Thelloise pour sa première année qui sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes Thelloise, ainsi que sur le site internet thelloise.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur *Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,*

060-200067973-20180531-2018-DCC-089-DE

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2018



Jean-François MANCEL

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services.



[Signature]

[Signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 10 mai 2019
Date de l'affichage : 10 mai 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 35 (+ 10 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 45

OBJET : BILAN ANNUEL 2018 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) (2^{ème} année)

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.1.1

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel DRUEZ, Michel FRANCAIX, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, M. Jacques BOURGEOIS, Christian VAN PARYS, Dany BULTEUX, Alain PAILLARD, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Bertrand BAECKEROOT, André MELIQUE, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Danièle BLAS, Béatrice BASQUIN, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Patrice GOUIN, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), William DUMOLEYN, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Michel KOPACZ, Joseph KARST, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

Mmes Marine BADIN, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC.

Mme Marie-France SERRA.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Marc VIRION.
Mme Claudine SAINT-GAUDENS a donné pouvoir à Mme Danièle BLAS.
Mme Josiane VANDRIESSCHE a donné pouvoir à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
M. Michel LE TALLEC a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Alain DUCLERCQ a donné pouvoir à Mme Nicole ROBERT.
M. Gérard AUGER a donné pouvoir à M. Bernard ONCLERCQ.
Mme Céline LECOQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Robert JOYOT a donné pouvoir à M. André MELIQUE.
M. Guy LAFOREST a donné pouvoir à M. Stéphane KRAKOWSKI.

Secrétaire de séance : M. Pierre DESLIENS, délégué de la commune de Abbecourt.

Numéro de la Délibération : 170519-DC-II.1.1

OBJET : BILAN ANNUEL 2018 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) (2^{ème} année)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- Le décret n° 2015-622 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- L'avis favorable de la commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA en date du 26 février 2019 ;
- L'avis favorable de la commission Gestion, Valorisation et Prévention des Déchets en date du 26 février 2019 ;
- L'avis favorable de la commission des finances en date du 15 mai 2019 ;

Considérant :

- La délibération n° 2017-DCC-067 du 7 avril 2017 relative à la création de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPD) étendue au territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-019 du 22 janvier 2018 étendant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2017-2021 à l'ensemble du territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-089 en date du 31 mai 2018 adoptant le bilan annuel 2017 du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour sa première année ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND CONNAISSANCE** du bilan de la deuxième année du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'avis favorable émis par la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA ;
- **ADOpte** le bilan annuel 2018 du PLPDMA qui sera mis à disposition du public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20190517-170519-DCII11B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/05/2019
Affichage : 23/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 8 décembre 2020
Date de l'affichage : 8 décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 50 + 2 suppléés + 9 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 61

**OBJET : BILAN ANNUEL 2019 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES (3^{ème} année) (PLPDMA)**

Numéro de la Délibération : 151220-DC-III.1.1

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisieux le Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Charles Antoine de NOAILLES, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

MMES Doriane FRAYER, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Dominique VILTARD, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Françoise TESTART.

MM. Patrick CORBEL, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Sébastien FERNET, Denis JACOB, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- Mme Michèle BRICHEZ par M. Bernard HUGUET.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Patrick CORBEL à M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Patrice GOUIN à M. Marc VIRION.
- Mme Doriane FRAYER à M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY à M. Guillaume NICASTRO.
- M. Rafaël DA SILVA à M. Pierre DESLIENS.
- Mme Maud MATHONAT à Mme Marie-France SERRA.
- Mme Caroline MARTIN à M. Alain GUERINET.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER à M. Alain DUCLERCQ.
- M. Jean VERTADIER à M. Pierre DESLIENS.

Etaient également présentes sans voix délibérative :

- Mme Valérie JUGAN-GORGE.
- M. Jacques BOURGEOIS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de Ercuis.

Numéro de la Délibération : 151220-DC-III.1.1

OBJET : BILAN ANNUEL 2019 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (3^{ème} année) (PLPDMA)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 ;
- Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 ;
- Le code de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- La délibération n° 2015-DCC-065 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire ;
- La délibération n° 2016-DCC-094 du 30 novembre 2016 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2016-2021 ;
- Les délibérations n° 2017-DCC-067 du 7 avril 2017 et n° 2018-DCC-019 du 12 février 2018 étendant à l'ensemble du territoire de la Thelloise le PLPDMA ;
- La délibération n° 2018-DCC-089 du 31 mai 2018 adoptant le bilan de la première année du PLPDMA (2017) étendu au territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 170519-DC-II.1.1 du 17 mai 2019 adoptant le bilan de la 2^{ème} année du PLPDMA (2018) du territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 150920-DC-III.2 prenant acte du bilan annuel 2019 de la 3^{ème} année du PLPDMA ;
- L'avis favorable des commissions finances et environnement en date du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **PREND CONNAISSANCE** de l'avis de la CCPLPDMA, réunie en visioconférence le 26 novembre 2020, sur le bilan de la 3^{ème} année – année 2019 du PLPDMA.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Pierre DESLIENS

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

060-200067973-20201215-151220DCIII-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/12/2020

Affichage: 15/12/2020

DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 15 juin 2021
Date de l'affichage : 15 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 67
Nombre de conseillers présents : 39 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 48

OBJET : BILAN ANNUEL 2020 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (4^{ème} année) (PLPDMA)

Numéro de la Délibération : 220621-DC-II.2.2

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Carine LUGEZ, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Josiane VANDRIESSCHE, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Hubert CABORDEL, Gérard PIEUX, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Dominique MARGERY, Laurence LANNOY, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Danielle DEBLIECK, Michèle BRICHEZ, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT.

MM. Patrick CORBEL, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Kévin POTET, Alain GUERINET, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Christophe DURAND.

Dont suppléés :

- Mme Dominique MARGERY par M. Laurent SEGOND.
- M. Pascal POULET par M. Jean-François DREUX.

Dont représentés :

- M. Marc VIRION par M. David LAZARUS.
- Mme Laurence LANNOY par M. Patrice GOUIN.
- M. Rafaël DA SILVA par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Viviane AKAKPOVI par Mme Doriane FRAYER.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Robert JOYOT par M. Benoît BIBERON.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.

Secrétaire de séance : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de NEUILLY EN THELLE.

Numéro de la Délibération : 220621-DC-II.2.2

OBJET : BILAN ANNUEL 2020 DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (4^{ème} année) (PLPDMA)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de l'environnement ;
- L'arrêté préfectoral du 19 juin 2017, portant création de la Communauté de communes Thelloise issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Thelle et de la Communauté de communes La Ruraloise ;
- La délibération n° 2015-DCC-065 du 14 décembre 2015 relative à la mise en place de la commission d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire ;
- La délibération n° 2016-DCC-094 du 30 novembre 2016 adoptant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour 2016-2021 ;
- Les délibérations n° 2017-DCC-067 du 7 avril 2017 et n° 2018-DCC-019 du 12 février 2018 étendant à l'ensemble du territoire de la Thelloise le PLPDMA ;
- La délibération n° 2018-DCC-089 du 31 mai 2018 adoptant le bilan de la première année du PLPDMA (2017) étendu au territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 170519-DC-II.1.1 du 17 mai 2019 adoptant le bilan de la 2^{ème} année du PLPDMA (2018) du territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 150920-DC-III.2 du 8 septembre 2020 prenant acte du bilan de la 3^{ème} année du PLPDMA (2019) du territoire de la Thelloise ;
- La délibération n° 151220-DC-III.1.1 du 8 décembre 2020 prenant connaissance de l'avis de la CCPLPDMA sur le bilan de la 3^{ème} année du PLPDMA (2019) du territoire de la Thelloise ;
- L'avis favorable de la commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA relatif au bilan présenté, en date du 10 mai 2021 ;
- L'avis favorable de la commission environnement en date du 16 juin 2021 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,**

- **PREND CONNAISSANCE** du bilan annuel 2020 relatif à la 4^{ème} année du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de l'avis favorable émis par la commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA et par la commission environnement ;
- **ADOpte** le bilan annuel 2020 du PLPDMA qui sera mis à disposition du public.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
060-200067973-20210622-220621-DCII-2-2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/06/2021
Affichage : 24/06/2021



Pierre DESLIENS

5.2 Bilan des tonnages depuis 2015 et évolution entre 2020 et 2021

Thelloise		Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolu- tion 2020- 2021
Tonnages										
Porte-à-porte et apport volontaire	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte	tonnes	15 937	15 886	15 761	16 047	14 532	14 658	14 333	-2,21 %
	Tri en porte-à-porte	tonnes	3 260	3 217	3 206	3 153	3 690	3 988	4 165	4,45 %
	Verre en apport vo- lontaire et porte-à- porte	tonnes	1 663	1 634	1 633	1 683	1 650	1 791	1841	2,80 %
	Encombrants en porte-à-porte	tonnes	363	366	346	331	298	371	325	-12,34 %
	Végétaux collectés en porte-à-porte	tonnes	4 973	5 080	4 852	5 382	5 178	6 015	6 770	12,57 %
Apports en déchetterie	Végétaux	tonnes	4 224	5 506	4 972	6 151	5 975	3 346	5 392	61,16 %
	Encombrants	tonnes	8 565	9 376	10 003	5 770	8 019	8 828	13 038	47,68 %
	Ferrailles	tonnes	577	776	690	917	957	794	904	13,85 %
	D3E	tonnes	499	633	615	695	888	690	857	24,28 %
	DEA	tonnes	198	300	551	598	503	1 051	1 837	74,75 %
	Piles	tonnes	2	3	2	9	< 1	2	<1	-77,79 %
	Batteries	tonnes	9	6	6	8	30	23	18	-21,67 %
	DDS	tonnes	119	172	171	288	217	151	368	143,31%
	Textiles déposés en déchetterie	tonnes	59	73	74	86	110	90	99	9,92%
Déchets collectés en porte-à-porte et apport volontaire	tonnes	26 197	26 183	25 799	26 597	25 347	26 822	27 435	2,29%	
	Déchets déposés en déchetterie	tonnes	14 251	16 844	17 085	14 523	16 699	14 976	22 513	50,33%
DMA (Déchets Mé- nagers et Assimilés)	tonnes	40 448	43 026	42 884	41 120	42 046	41 797	49 948	19,50%	

5.3 Bilan des ratios depuis 2015 et évolution entre 2020 et 2021

Thelloise		Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2020-2021
Ratios										
Porte-à-porte et apport volontaire	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte	kg/hab	267,23	263,44	260,29	263,04	241,83	242,31	236,25	-2,50 %
	Tri en porte-à-porte	kg/hab	54,66	53,34	52,95	51,68	61,41	65,92	68,65	4,14 %
	Verre en apport volontaire et porte-à-porte	kg/hab	27,89	27,10	26,97	27,59	27,45	29,61	30,35	2,50 %
	Encombrants en porte-à-porte	kg/hab	6,09	6,06	5,72	5,43	4,96	6,13	5,35	-12,60%
	Végétaux collectés en porte-à-porte	kg/hab	83,39	84,25	80,13	88,21	86,17	99,43	111,60	12,23 %
Apports en déchetterie	Végétaux	kg/hab	70,83	91,30	82,11	100,83	99,43	55,31	88,87	60,69 %
	Encombrants	kg/hab	143,62	155,49	165,19	94,58	133,44	145,94	214,89	47,25 %
	Ferrailles	kg/hab	9,67	12,88	11,39	15,03	15,92	13,13	14,90	13,51 %
	D3E	kg/hab	8,36	10,49	10,15	11,39	14,78	11,40	14,13	23,91 %
	DEA	kg/hab	3,31	4,97	9,11	9,81	8,36	17,38	30,28	74,23 %
	Piles	kg/hab	0,03	0,04	0,04	0,14	0,00	0,04	0,01	-77,86%
	Batteries	kg/hab	0,15	0,10	0,11	0,13	0,50	0,38	0,30	-21,90%
	DDS	kg/hab	1,99	2,84	2,83	4,72	3,62	2,50	6,07	142,59%
	Textiles	kg/hab	0,99	1,21	1,22	1,42	1,83	1,48	1,63	9,60%
	Déchets collectés en porte-à-porte	kg/hab	439,25	434,19	426,05	435,95	421,82	443,40	452,19	1,98 %
	Déchets déposés en déchetterie	kg/hab	238,96	279,32	282,15	238,05	277,89	247,57	371,08	49,89 %
	DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	kg/hab	678,20	713,51	708,20	674,01	699,71	690,97	823,27	19,15 %

5.4 Evolution des ratios par rapport aux objectifs

Thelloise	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Objectif 2021
Evolution des ratios par rapport à 2010 ou 2015 selon les flux									
Déchets collectés en porte-à-porte, depuis 2010	%	- 5,34 %	- 6,43 %	- 8,18 %	- 6,05 %	- 9,09 %	- 4,44 %	-2,55 %	- 11 %
Déchets déposés en déchetteries, depuis 2015	%	-	16,89 %	18,07 %	- 0,38 %	16,29 %	3,60 %	55,28%	- 6 %
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), depuis 2015	%	-	5,21 %	4,42 %	- 0,62 %	3,17 %	1,88 %	21,39%	- 6 %

INDICATEURS (1/3)	Unité	2016*	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Lutte contre le gaspillage alimentaire								
Nombre de cantines engagées	unité	NC	2	3	-	-	2	
Nombre d'élèves concernés	unité	NC	102	399	-	-	217	Nb max d'enfants inscrits pour une journée
Nombre d'animations	unité	-	-	2	-	-	1	Animations hors écoles SERD 3 personnes
Tonnages annuels évités estimés par rapport aux pesées réalisées	kg	NC	-	156,82	-	-	NC	
Compostage								
Nombre de composteurs vendus	unité	115	127	106	130	130	183	
Nombre de foyers nouvellement équipés (par an)	unité	73	96	80	90	97	123	Ne tient pas compte des jardins familiaux, entreprises...
Pourcentage de foyers équipés	%	7,32	7,4	7,7	7,9	8,2	8,48	2 307 foyers sur 27 201
Evolution du nombre de foyers équipés	%		année 0	4,1	5,9	10,8	17,05	par rapport à 2017 <i>NB : chiffres corrigés</i>
Nombre de foyers déclarant composter	unité	-	9 051	-	-	-	-	Enquête à réaliser en 2021 ou 2022 par entreprise
Nombre de composteurs partagés installés par an	unité	1	-	-	-	-	0	
Nombre de personnes desservies par un composteur partagé installé dans l'année	unité	30	-	-	-	-	0	
Nombre d'animations (dont celles des référents)	unité	26	21	22	8	1	16	6 ateliers, 7 animations scolaires, 1 formation composteur pédagogique

compost et celles scolaires)								et formations pour cimetières
Nombre de personnes sensibilisées	unité	619	325	516	196	2	244	
Broyage								
Nombre d'opérations de broyage	unité	-	-	-	-	-	0	Etude pour mise en place d'une subvention en 2022
Nombre de personnes en ayant bénéficié	unité	-	-	-	-	-	0	
Volume broyé estimé	m ³	-	-	-	-	-	0	

INDICATEURS (2/3)	Unité	2016 *	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Gestion différenciée								
Nombre d'animations	unité	2	2	8	1	2	6	Animation du CPIE "La fabrique des alternatives "
Nombre de personnes sensibilisées	unité	22	11	53	9	28	51	
Réemploi - Don								
Nombre d'animations	unité	-	-	-	1	1	0	
Nombre de personnes sensibilisées	unité	31	-	-	nc	nc	0	
Nombre d'espaces de dons pérennes (total sur le territoire)	unité	2	5	12	13	17	20	Inclus les boîtes à livres
Customisation - Réemploi								
Nombre d'ateliers	unité	-	-	-	3	-	0	Annulation de celui prévu au cours de la SERD
Nombre de personnes sensibilisées	unité	-	-	-	42	-	0	
Stop-pub								
Nombre de foyers équipés	unité	-	2 523	2 581	2 956	2 965	2 557	Données La Poste

Pourcentage de foyers équipés	%	-	10,61	10,53	12,05	12,14	10,44	
Evolution du nombre de foyers équipés	%	-	année 0	2,30	17	18	1,35	Par apport à 2017
Tonnages annuels évités estimés	kg	-	32 799	33 553	38 428	38 545	33 241	-13 kg par foyer (source www.casuffitlegachis.fr)

INDICATEURS (3/3)	Unité	2016 *	2017	2018	2019	2020	2021	Commentaires
Eco-achats								
Nombre d'animations	unité	4	1	3	22	-	22	Animations scolaires, animation cuisine zéro déchets lors de la SERD
Nombre de personnes sensibilisées	unité	186	66	77	570	-	505	
Réduction toxicité : écolabels, produits naturels, recettes maison (inclus le zéro phytosanitaire)								
Nombre d'animations	unité	2	2	9	2	2	14	Dont celles du CPIE
Nombre de personnes sensibilisées	unité	22	11	58	22	28		
Communication (sur l'ensemble des thèmes)								
Nombre d'articles parus	unité	37	59	100	38	34	107	Facebook et bulletin Intercommunal, bulletin municipal
Fréquentation des pages du site internet	unité	127	115	407	1 263	4 413	2 415	Pages vues (pages composteurs et prévention)
Nombre de téléchargements (si possible)	unité	***	***	***	***	***	***	Données non disponibles sur le site internet actuel
Nombre de documents distribués	unité	-	116	347	333	112	112	Stands, accueil CCT, animations

* 2016 : donnée uniquement pour l'ex-Pays de Thelle (avant la fusion)

NC : Non Connu

6 Lexique et définitions

- CCT : Communauté de communes Thelloise
- CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, il s'agit d'une association
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques, déchets chimiques pouvant significativement détériorer la qualité des milieux naturels (pollution de l'eau, de l'air ou du sol) ou dégrader significativement la faune ou la flore (et donc les écosystèmes). Il s'agit de déchets de nettoyage, d'entretien et de bricolage (peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux), les produits pour la maison (tubes fluorescents ou néons), les produits d'hygiène et de santé (cosmétiques, thermomètres), les produits de jardinage (fongicides, insecticides, pesticides, l'ensemble des produits phytosanitaires) ainsi que les huiles de vidange de voiture, etc.
- DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- D3E (DEEE) : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés, composés des Ordures Ménagères Résiduelles + les collectes sélectives (verre et emballages-papiers) + les déchets collectés en déchetteries hors déblais et gravats, soit la totalité des déchets des ménages et des non-ménages pris en charge par le service public hors déblais et gravats d'après la définition d'Eurostat.
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- SMDO : Syndicat Mixte du Département de l'Oise créé suite à la fusion du SMVO et du SYMOVE au 01 décembre 2016